



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE INTERNE

II- Le Contexte

L'office du complexe olympique envisage de recruter, quatre membres de la commission de passation des marchés publics (CPMP), suivant une procédure de sélection interne, parmi les fonctionnaires et contractuels ayant chacun dans son domaine, les exigences de qualification (la formation et l'expérience) requise pour la fonction de membre de la CPMP.

Cette CPMP est l'organe chargé au sein de l'OCO, de la conduite de la procédure de passation des marchés publics dont le montant est supérieur ou égale au seuil de compétences déterminé par arrêtés du Premier Ministre numéro 810 du 17 Aout 2022.

La sélection sera effectuée sur la base des critères d'intégrité morale, de qualification et d'expériences dans le domaine ci-dessous.

Les membres de la CPMP seront sélectionnés par une commission désignée à cet effet, suivant une procédure de sélection interne. Ils doivent avoir une expérience minimale en marches ou achats publics ou répondre au mois à l'un des profils suivants :

- Spécialiste en passation des marchés publics ;
- Juriste, administrateur, ou financier (Comptabilité, audit, inspecteur principal du trésor..etc) ou tout autre profil ;
- Economiste, gestion ,management ;
- Ingénieur, Technicien supérieur ;
- Tout autre profil avec expérience en marches publics ou achats publics.

Le registre d'inscription des candidatures sera ouvert au service d'accueil de l'OCO pendant la période allant du lundi 06 Février au Vendredi 17 Février 2023 A 12H.

II - Profil et Qualifications

Le candidat doit :

- Etre titulaire, au minimum d'un diplôme DEUG / BTS (Bac + 2) ou équivalent dans le domaine juridiques, techniques ou économiques ou tout autre domaine équivalent etayée par des qualifications dans le domaine des marchés publics;
- Disposer d'une expérience générale de plus de 10 ans ;
- Disposer d'une expérience spécifique avérée et attestée de 2 ans dans le domaine de passation de marchés publics ou achats publics;
- Maitriser l'outils informatique ;
- Maitriser le français et/ou l'arabe.

III - Le dossier de candidature doit comporter :

- Un CV détaillée et signée sur l'honneur et ne dépassant pas
- Une lettre de motivation manuscrite adressée au Directeur General de l'OCO ;
- Des copies des diplômes et attestations ;



- Des copies des documents justifiant l'expérience du candidat ;
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale ;
- Deux photos d'identité récentes

Il est rappelé aux candidats que la présentation d'un dossier de candidature incomplet ou comportant de faux documents entraîne son rejet systématique.

Le dossier de candidature doit être déposé, sous pli ferme et portant la mention (**Candidature au poste de membre de CPMP de l'OCO**) au plus tard le **Vendredi 17 Février 2023 à 12H00**, au service d'accueil de l'OCO. Aucun dossier de candidature ne sera accepté après ces délais.

L'ouverture des dossiers de candidature sera effectuée le **Vendredi 17 Février 2023 A 15H00**.

La procédure de sélection sera menée par une commission désignée à cet effet.

IV - Modalités de sélection

D. Examen de la recevabilité et de la conformité des dossiers de candidature

Dans cette phase, l'examen permettra pour chaque candidat de s'assurer que :

La totalité des pièces demandées ont été fournies ;

Le diplôme fourni et l'âge du candidat sont conformes à ceux demandés. A ce niveau une seule non-conformité est éliminatoire.

E. Evaluation de la qualification et de l'expérience des candidats (./80) points

Cette phase permettra d'évaluer les dossiers de candidatures sur la base des critères définis conformément à la notation ci-après.

Critères	notes
Qualifications et compétences	15
Expérience générale	25
Expérience spécifiques	40

Seul les candidats ayant obtenus, dans la phase II, une note supérieure ou égale à 55/80 points seront admissibles et donc autorisés à se présenter à l'entretien oral avec la commission de sélection.

La commission de sélection publiera sur le site de l'OCO et de l'ARMP et par voie d'affichage au siège de l'OCO la liste des candidats admissibles à passer l'entretien oral.

F. l'Entretien oral (.../20 Points)

La date et l'heure de l'entretien oral sera notifiée aux candidats retenus au moins (2) jours à l'avance par écrit ou téléphone ou par tout autre moyen de contact.

V - Choix du candidat



Les douze premiers candidats qui auront obtenus les notes globales (Examen de qualification et de l'expérience , l'entretien oral) les plus élevées, par ordre de mérite seront proposés au Directeur General de l'OCO qui entérinera le choix définitif du candidat sélectionné.

L'OCO publiera sur le site oco.mr, le site de l'ARMP et par voie d'affichage au siège de l'OCO les noms des candidats retenus conformément aux textes en vigueur.

Pour toutes informations complémentaires sur le présent appel à candidature, contacter le Conseiller du Directeur General sur le Numéro 46750090.

Nouakchott, le 06 Février 2023

Le Directeur General

Mohamed Brahim OUDEIKA

